



**VILLE DE
SAINTE-CATHERINE-DE-LA-JACQUES-CARTIER**

**PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 14 JUILLET 2014**

**PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE SAINTE-CATHERINE-DE-LA-JACQUES-CARTIER**

LE 14 JUILLET 2014

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL tenue à la salle Kamouraska du centre socioculturel Anne-Hébert, ce quatorzième jour du mois de juillet 2014, à 19 h 30.

Sont présents : Monsieur le conseiller Claude Phaneuf
Monsieur le conseiller André Fournier
Monsieur le conseiller Yves-J. Grenier
Madame la conseillère Nathalie Laprade
Madame la conseillère Sandra Gravel
Monsieur le conseiller Martin Chabot

Formant quorum sous la présidence de monsieur le maire Pierre Dolbec

Sont aussi présents :
Monsieur le directeur général et secrétaire-trésorier Marcel Grenier
Monsieur le directeur des Services techniques Martin Careau
Madame la secrétaire de direction Isabelle Moisan

ORDRE DU JOUR

1. Recueillement, ouverture de la séance et constatation du quorum
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Adoption du procès-verbal de la séance du 16 juin 2014
4. Demande de dérogation mineure : 74, rue du Garbin
5. Demande de dérogation mineure : Lot 4 742 232
6. Lecture et adoption du règlement numéro 1254-2014 : modifier les dimensions minimales des terrains
7. Adoption du second projet de règlement numéro SPR-1257-2014 : centre d'activités équestres
8. Demande de permis d'enseigne : 4916, route de Fossambault
9. Lecture et adoption du règlement numéro 1265-2014 : travaux de voirie et étude réfection section route des Érables
10. Avis de motion : règlement d'emprunt piscine pataugeuse et jeux d'eau
11. Emprunt temporaire en attendant le refinancement de 709 000 \$
12. Dépôt de l'état des revenus et dépenses au 30 avril 2014 et état comparatif 2013
13. Signature d'une option de bail
14. Nomination d'un maire suppléant
15. Dépôt d'une lettre : cession emprise rue Vanier ouest
16. Appel d'offres : journal Le Catherinois
17. Programme Climat municipalités : remboursement de l'excédent de la subvention
18. Renouvellement de l'entente avec la Société canadienne de la Croix-Rouge
19. Renouvellement cautionnement Gestion santé Sainte-Catherine-de-la-Jacques-Cartier
20. Contrat pour travaux de correction des textes du journal Le Catherinois et autres
21. Protocole Association des gens d'affaires de Sainte-Catherine-de-la-Jacques-Cartier



VILLE DE
SAINTE-CATHERINE-DE-LA-JACQUES-CARTIER

PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 14 JUILLET 2014

22. Gratuité de locaux pour l'École de musique
23. Autorisation d'utilisation du Parc du Grand-Héron pour la Fondation québécoise pour les enfants malades du cœur
24. Bacs à fleurs Maison des jeunes
25. Autorisation de dépenses : Jour du citoyen
26. Autorisation de paiement à la Ville de Saint-Raymond pour l'entente de ski
27. Prolongation adjointe administrative et réceptionniste
28. Demande de permis d'enseigne : Clinique dentaire Stéphanie Fortin inc. – 4697, route de Fossambault
29. Demande de certificat d'autorisation : Travaux de réfection de la rue Jean-Baptiste Drolet
30. Signature d'un contrat de servitude : 24, rue Napoléon-Beaumont
31. Autorisation Hydro-Québec : Canalisations souterraines rues Tibo et Edward-Assh
32. Gestion des eaux pluviales : Placement MP
33. Étude de caractérisation phase 2 : 5-7, route de la Jacques-Cartier
34. Demande de certificat d'autorisation : Aménagement d'un nouveau puits en remplacement du puits P-2
35. Contrat pour le remplacement du puits P-2
36. Préparation des plans et devis pour l'aménagement du puits P-2
37. Dépôt de la liste des engagements financiers
38. Mandat au procureur : 372, route de la Jacques-Cartier
39. Tamisage surface de roulement piste cyclable
40. Fin d'emploi d'un pompier – premier répondant
41. Dépôt de la liste des chèques
42. Approbation des comptes à payer de plus de 2 500 \$
43. Signature d'une convention dans le cadre de l'entente de développement culturel 2013-2015
44. Modification Politique de tarification des plateaux d'activités
45. Contrat pour la fourniture d'essence
46. Priorisation d'un tracé cyclable
47. Suivi par les élus
48. Autres sujets
49. Période de questions
50. Clôture

Le quorum étant constaté, la séance de juillet est ouverte.

362-2014 **ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère Nathalie Laprade,
ET RÉSOLU d'adopter l'ordre du jour en y ajoutant un nouveau sujet :

- Travaux de drainage rue Désiré-Juneau

ADOPTÉE

363-2014 **ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 16 JUIN 2014**

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère Nathalie Laprade,
ET RÉSOLU d'adopter le procès-verbal de la séance du conseil du 16 juin 2014 comme il a été présenté.

ADOPTÉE



VILLE DE
SAINTE-CATHERINE-DE-LA-JACQUES-CARTIER

PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 14 JUILLET 2014

CONSULTATION

Le conseil entend les personnes qui désirent apporter des commentaires sur la demande de dérogation mineure déposée par Madame Julie Ouellet, 74, rue du Garbin, à l'effet d'autoriser la construction d'un patio ayant un empiètement de 3,61 mètres dans la cour arrière au lieu de 2,0 mètres comme l'autorise le 2e paragraphe de l'article 9.3 du règlement de zonage 623-91.

364-2014

DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE/ JULIE OUELLET / 74, RUE DU GARBIN

ATTENDU la demande de dérogation mineure déposée par Madame Julie Ouellet, propriétaire du 74 rue du Garbin à l'effet d'autoriser la construction d'un patio ayant un empiètement de 3,61 mètres dans la cour arrière au lieu de 2,0 mètres comme l'autorise le 2e paragraphe de l'article 9.3 du règlement de zonage 623-91;

ATTENDU QUE la demande est faite de bonne foi;

ATTENDU QUE le fait d'accepter la demande ne porte pas de préjudice au voisin concerné vu la distance entre les résidences;

ATTENDU QUE le fait de refuser la dérogation mineure ne permettrait pas la réalisation d'un ouvrage pratique et convenable;

ATTENDU le rapport du directeur adjoint à l'urbanisme, au développement durable et inspecteur en bâtiment en date du 13 mai 2014;

ATTENDU la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme;

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère Sandra Gravel,
ET RÉSOLU d'acquiescer à la dérogation mineure demandée par Mme Julie Ouellet, propriétaire du 74, rue du Garbin à l'effet d'autoriser la construction d'un patio ayant un empiètement de 3,61 mètres dans la cour arrière au lieu de 2,0 mètres comme l'autorise le 2e paragraphe de l'article 9.3 du règlement de zonage 623-91.

ADOPTÉE

CONSULTATION

Le conseil entend les personnes qui désirent apporter des commentaires sur la demande de dérogation mineure déposée par M. David Mariage afin que soit autorisée la subdivision du lot 4 742 232 dans le but de créer deux nouveaux lots.

365-2014

DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE/ DAVID MARIAGE / LOT 4 742 232 (ROUTE MONTCALM)

ATTENDU la demande de dérogation mineure déposée par M. David Mariage afin que soit autorisée la subdivision du lot 4 742 232 dans le but de créer deux nouveaux lots;

ATTENDU que les deux lots créés en bordure de la route Montcalm présenteraient une largeur de 33,60 mètres (celui à l'ouest) et 33,35 mètres (celui à l'est), alors que l'article 4.1.3 du règlement de lotissement #624-91 prescrit une largeur de 35 mètres pour l'usage habitation unifamilial isolé dans la zone 31-F;

ATTENDU que le lot 4 742 232 appartient à M. Denis Mariage et que ce dernier souhaite effectuer la subdivision afin de permettre à ses deux fils de se construire sur ces nouveaux lots;

ATTENDU que ces deux lots respecteraient les normes de lotissement en ce qui a trait aux superficies minimales exigées;

ATTENDU que le directeur adjoint à l'urbanisme signale que l'acceptation de cette demande rendrait la propriété du 152, route Montcalm dérogoire puisque la largeur de



VILLE DE
SAINTE-CATHERINE-DE-LA-JACQUES-CARTIER

PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 14 JUILLET 2014

son terrain serait de 15,24 mètres au lieu de 35 mètres comme exigé. Toutefois, comme le propriétaire est également propriétaire du terrain (lot 4 742 430) situé à l'ouest de la partie résiduelle, il y a possibilité de joindre ce terrain à la partie résiduelle et ainsi demeurer conforme au règlement de lotissement. Une discussion a été faite avec le demandeur l'avisant de ce problème et ce dernier s'est dit prêt à faire le nécessaire pour satisfaire nos exigences réglementaires;

ATTENDU que la demande est faite de bonne foi;

ATTENDU que le fait d'accepter la demande ne porte pas de préjudice au voisin puisqu'il s'agit d'un secteur bâti assez dense considérant qu'il est situé à l'extérieur du périmètre urbain;

ATTENDU que la propriété située derrière ces lots appartient au propriétaire du lot visé par la demande;

ATTENDU que le fait d'accepter la demande permettrait de consolider une route existante;

ATTENDU le rapport du directeur adjoint à l'urbanisme, au développement durable et inspecteur en bâtiment en date du 20 mai 2014;

ATTENDU la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme;

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère Sandra Gravel,
ET RÉSOLU d'acquiescer à la dérogation mineure demandée par M. David Mariage afin que soit autorisée la subdivision du lot 4 742 232 dans le but de créer deux nouveaux lots en autant que le lot 4 742 430 soit joint à la partie résiduelle du terrain de la propriété du 152, route Montcalm.

ADOPTÉE

366-2014 **LECTURE ET ADOPTION RÈGLEMENT NUMÉRO 1254-2014**

AUX FINS DE MODIFIER LE RÈGLEMENT DE LOTISSEMENT
NUMÉRO 624-91 INTITULÉ DE FAÇON À :

- Modifier les dimensions minimales des terrains pour les classes d'usages « Ha : unifamiliale isolée » et « Hb : bifamiliale isolée » dans la zone 131-H.

ATTENDU que la Ville de Sainte-Catherine-de-la-Jacques-Cartier est une municipalité régie par la *Loi sur les cités et villes du Québec* et assujettie à la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*;

ATTENDU que ce conseil a adopté le 7 janvier 1991 le règlement de lotissement numéro 624-91 et que celui-ci est entré en vigueur le 10 juin 1991;

ATTENDU que ce conseil a adopté une nouvelle codification administrative pour le règlement de lotissement numéro 624-91 le 29 janvier 2007 (résolution no 44-2007);

ATTENDU qu'un premier projet de règlement portant le numéro APR-1254-2014 a été adopté lors de la séance du conseil municipal tenue le 14 avril 2014;

ATTENDU qu'une assemblée publique de consultation a été tenue le 12 mai 2014 à la salle Kamouraska du centre socioculturel Anne-Hébert et que lors de cette assemblée, monsieur le maire Pierre Dolbec, assisté du directeur des Services techniques, monsieur Martin Careau, conformément à l'article 127 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, a expliqué le projet de règlement, les conséquences de son adoption et a entendu les personnes et organismes qui désiraient s'exprimer;

ATTENDU que suite à cette consultation, un second projet de règlement identique au premier projet de règlement, portant le numéro SPR-1254-2014, a été adopté à l'assemblée régulière du conseil tenue le 26 mai 2014;



VILLE DE
SAINTE-CATHERINE-DE-LA-JACQUES-CARTIER

PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 14 JUILLET 2014

ATTENDU que ce règlement contient des dispositions susceptibles d'approbation référendaire;

ATTENDU que le présent règlement est réputé approuvé par les personnes habiles à voter;

ATTENDU qu'un avis de motion de la présentation du règlement a été donné lors de la séance de ce conseil le 28 avril 2014;

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère Sandra Gravel,
ET RÉSOLU d'adopter le règlement numéro 1254-2014 lequel ordonne et statue comme suit :

RÈGLEMENT NO 1254-2014

ARTICLE 1 Le présent projet de règlement est intitulé : règlement aux fins de modifier le *règlement de lotissement* numéro 624-91 de façon à :

- Modifier les dimensions minimales des terrains pour les classes d'usages « Ha : Unifamiliale isolée » et « Hb : Bifamiliale isolée » dans la zone 131-H.

ARTICLE 2 La grille des spécifications faisant partie intégrante du *règlement de lotissement* numéro 624-91 sous la cote « Annexe B » est modifiée à toute fin que de droit de telle sorte que :

- Dans la colonne « 131-H », à la ligne « Ha », la mention « IKW » est remplacée par la mention « FLV »;
- Dans la colonne « 131-H », à la ligne « Hb », la mention « IKW » est remplacée par la mention « FLV ».

Copie conforme de la grille des spécifications, après avoir été initialisée par M. le maire et M. le secrétaire-trésorier pour fins d'identification est jointe au présent projet de règlement sous la cote « Annexe B ».

ARTICLE 3 Le présent règlement entre en vigueur conformément à la loi.

ADOPTÉE

367-2014

SECOND PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO SPR-1257-2014

ATTENDU qu'un premier projet de règlement portant le numéro APR-1257-2014 a été adopté lors de la séance du conseil municipal tenue le 12 mai 2014;

ATTENDU qu'une assemblée publique de consultation a été tenue le 17 juin 2014 à la salle Kamouraska du centre socioculturel Anne-Hébert et que lors de cette assemblée, monsieur le maire Pierre Dolbec, assisté du directeur des Services techniques, monsieur Martin Careau, conformément à l'article 127 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, a expliqué le projet de règlement, les conséquences de son adoption et a entendu les personnes et organismes qui désiraient s'exprimer;

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère Sandra Gravel,
ET RÉSOLU que ce conseil adopte le second projet de règlement numéro SPR-1257-2014 aux fins de modifier le *règlement de zonage* numéro 623-91 de façon à autoriser l'usage spécifiquement autorisé « centre d'activités équestres » dans la zone « 122-F ».

ADOPTÉE

Second projet de règlement N° SPR-1257-2014

ARTICLE 1 Le présent projet de règlement est intitulé :

AUX FINS DE MODIFIER LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 623-91 DE FAÇON À :



VILLE DE
SAINTE-CATHERINE-DE-LA-JACQUES-CARTIER

PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 14 JUILLET 2014

- Autoriser l'usage spécifiquement autorisé « centre d'activités équestres » dans la zone « 122-F ».

ARTICLE 2 La grille des spécifications faisant partie intégrante du règlement de zonage numéro 623-91 sous la cote « Annexe B » est modifiée à toute fin que de droit de telle sorte que :

- est ajouté dans la colonne « 122-F » à la ligne usage spécifiquement autorisé « *Centre d'activités équestres* » le symbole « O ».

Copie conforme de la grille des spécifications, après avoir été initialisée par M. le maire et M. le secrétaire-trésorier pour fins d'identification est jointe comme annexe au présent règlement.

ARTICLE 3 Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la Loi.

368-2014 **DEMANDE DE PERMIS D'ENSEIGNES / COOP SAINTE-CATHERINE/ 4904-4916, ROUTE DE FOSSAMBAULT**

ATTENDU que la Coop Sainte-Catherine change de bannière et deviendra un centre BMR;

ATTENDU la demande de permis d'enseignes de la Coop Sainte-Catherine située aux 4904-4916, route de Fossambault afin de changer les affiches Unimat pour BMR;

ATTENDU que cet immeuble est situé à l'intérieur de la zone 40-C, la demande de permis doit être approuvée en vertu du règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA);

ATTENDU que les enseignes respectent les dispositions du règlement de zonage numéro 623-91;

ATTENDU que l'affichage se fera de manière sécuritaire;

ATTENDU que le support autonome a déjà fait l'objet d'un permis de la Ville;

ATTENDU le rapport de l'inspectrice adjointe en date du 8 juillet 2014;

ATTENDU la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme;

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère Sandra Gravel,
ET RÉSOLU d'accorder la demande de permis d'enseignes déposée par la Coop Sainte-Catherine située aux 4904-4916, route de Fossambault.

ADOPTÉE

369-2014 **LECTURE ET ADOPTION RÈGLEMENT NUMÉRO 1265-2014**

DÉCRÉTANT UNE DÉPENSE DE 615 000 \$ ET UN EMPRUNT DE 542 000 \$ POUR LA RÉALISATION DE TRAVAUX DE VOIRIE SUR DIFFÉRENTES RUES DE LA MUNICIPALITÉ AINSI QUE POUR LA RÉALISATION D'UNE ÉTUDE POUR LA RÉFECTION D'UNE SECTION DE LA ROUTE DES ÉRABLES

ATTENDU que la Ville de Sainte-Catherine-de-la-Jacques-cartier doit réaliser des travaux de voirie sur différentes rues de la municipalité et une étude pour la réfection future d'une section de la route des Érables;

ATTENDU qu'un avis de motion de la présentation du présent règlement a régulièrement été donné à la séance de ce conseil tenue le 28 avril 2014;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller André Fournier,



VILLE DE
SAINTE-CATHERINE-DE-LA-JACQUES-CARTIER

PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 14 JUILLET 2014

ET RÉSOLU que ce conseil adopte le présent règlement portant le numéro 1265-2014 lequel décrète ce qui suit :

RÈGLEMENT NUMÉRO 1265-2014

ARTICLE 1 TRAVAUX DÉCRÉTÉS

Le conseil est autorisé à effectuer les travaux de voirie sur différentes rues de la municipalité ainsi que la réalisation d'une étude pour la réfection d'une section de la route des Érables tels que décrits et estimés par monsieur Martin Careau, ingénieur et directeur des services techniques, en date du 4 juillet 2014, ce document faisant partie intégrante du présent règlement comme annexe « A ».

ARTICLE 2 DÉPENSE AUTORISÉE

Le conseil est autorisé à dépenser une somme de 615 000 \$, pour les fins du présent règlement, incluant les imprévus, les frais d'emprunt et les taxes nettes.

ARTICLE 3 EMPRUNT AUTORISÉ

Aux fins d'acquitter les dépenses prévues par le présent règlement, le conseil est autorisé à emprunter une somme de 542 000 \$, sur une période de 10 ans et à affecter une somme de 73 000 \$ provenant du fonds local pour la réfection et l'entretien de certaines voies publiques en regard d'une partie des travaux à réaliser sur la route Montcalm.

ARTICLE 4 TAXE SPÉCIALE

Pour pourvoir aux dépenses engagées relativement aux intérêts et au remboursement en capital des échéances annuelles de l'emprunt, il est par le présent règlement imposé et il sera prélevé, annuellement, durant le terme de l'emprunt, sur tous les immeubles imposables situés sur le territoire de la municipalité, une taxe spéciale à un taux suffisant d'après leur valeur telle qu'elle apparaît au rôle d'évaluation en vigueur chaque année.

ARTICLE 5 EXCÉDENT

S'il advient que le montant d'une affectation autorisée par le présent règlement est plus élevé que le montant effectivement dépensé en rapport avec cette affectation, le conseil est autorisé à faire emploi de cet excédent pour payer toutes autres dépenses décrétées par le présent règlement et pour lesquelles l'affectation s'avérerait insuffisante.

ARTICLE 6 CONTRIBUTION OU SUBVENTION

Le conseil affecte à la réduction de l'emprunt décrété par le présent règlement toute contribution ou subvention pouvant lui être versée pour le paiement d'une partie ou de la totalité de la dépense décrétée par le présent règlement.

Le conseil affecte également, au paiement d'une partie ou de la totalité du service de dette, toute subvention payable sur plusieurs années. Le terme de remboursement de l'emprunt correspondant au montant de la subvention sera ajusté automatiquement à la période fixée pour le versement de la subvention.

ARTICLE 7 ENTRÉE EN VIGUEUR

Le présent règlement entre en vigueur selon la loi.

ADOPTÉE



VILLE DE
SAINTE-CATHERINE-DE-LA-JACQUES-CARTIER

PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 14 JUILLET 2014

AVIS DE MOTION

Madame la conseillère Sandra Gravel donne avis de motion de la présentation, à une séance ultérieure, d'un règlement décrétant des travaux de construction d'une piscine-pataugeuse et de jeux d'eau dans le parc du Grand-Héron et autorisant un emprunt à long terme pour ce faire.

370-2014 **REFINANCEMENT EMPRUNT CAISSE POPULAIRE**

ATTENDU que l'emprunt de 978 400 \$ contracté avec la Caisse Populaire de Saint-Raymond-Sainte-Catherine vient à échéance le 21 juillet 2014 et que le paiement final de 709 000 \$ doit être fait;

ATTENDU que le refinancement est prévu pour le 26 août 2014;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller André Fournier,
ET RÉSOLU que ce conseil demande à la Caisse Populaire de Saint-Raymond-Sainte-Catherine de prolonger le prêt aux mêmes conditions jusqu'au 26 août 2014 et autorise le maire et le directeur général et secrétaire-trésorier à signer les documents requis, s'il y a lieu, en attendant le refinancement à long terme de l'emprunt.

IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU de procéder au transfert de 2 882 \$, du poste 02-921-00-840 au poste 02-921-03-840 afin d'assumer les intérêts pendant cette période.

ADOPTÉE

DÉPÔT DE L'ÉTAT DES REVENUS ET DES DÉPENSES AU 30-04-2014

Conformément à l'article 105.4 de la *Loi sur les cités et les villes*, le directeur-général et secrétaire-trésorier dépose un état corporatif des revenus et des dépenses de l'exercice financier courant au 30 avril 2014 avec ceux qui ont été réalisés au cours de la période correspondante de l'exercice 2013.

Le second état à être déposé, en vertu du même article, le sera le 11 août prochain.

371-2014 **SIGNATURE D'UNE OFFRE DE LOCATION**

ATTENDU que la Ville de Sainte-Catherine-de-la-Jacques-Cartier loue présentement un local qui est sous-loué au Centre de santé et de services sociaux de Québec-Nord, ainsi qu'à Gestion santé Sainte-Catherine-de-la-Jacques-Cartier inc.

ATTENDU que ce bail vient à échéance le 30 juin 2015;

ATTENDU que pour améliorer l'accessibilité à la population à des soins de santé et services sociaux, la superficie des locaux loués actuellement sera sous peu insuffisante;

ATTENDU que la *Loi sur les compétences municipales* permet à la Ville d'aider à la création et à la poursuite sur son territoire de toute initiative de bien-être social de la population;

POUR CES MOTIFS,

IL EST PROPOSÉ par madame Nathalie Laprade,

ET RÉSOLU que monsieur le maire Pierre Dolbec et monsieur le directeur général et secrétaire-trésorier Marcel Grenier soient autorisés à signer l'offre de location présentée par Gestion médicale associé inc. pour la période du 1^{er} juillet 2015 au 30 juin 2020.

La Ville s'engage à signer le bail type du locateur sous réserve de vérifications à faire et de modifications qui pourraient devoir lui être apportées en raison de la faisabilité ou de la légalité des clauses prévues dans ce dernier, étant entendu que chacune des clauses du bail définitif devront avoir fait l'objet d'une autorisation expresse de la part du conseil de la Ville de Sainte-Catherine-de-la-Jacques-Cartier.

ADOPTÉE



VILLE DE
SAINTE-CATHERINE-DE-LA-JACQUES-CARTIER

PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 14 JUILLET 2014

372-2014 **NOMINATION D'UN MAIRE SUPPLÉANT**

ATTENDU que l'article 56 de la *Loi sur les cités et villes* stipule que le conseil désigne, pour la période qu'il détermine, un conseiller comme maire suppléant;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le maire Pierre Dolbec,
ET RÉSOLU que ce conseil nomme monsieur le conseiller Yves-J. Grenier, conseiller du district numéro 3, pour agir à titre de maire suppléant pour une période de quatre mois débutant le 1^{er} août 2014.

ADOPTÉE

CESSION D'EMPRISES RUE VANIER OUEST

Monsieur le directeur général et secrétaire-trésorier Marcel Grenier dépose une lettre signée par les quatre propriétaires riverains de la rue Vanier ouest, désireux d'acheter une partie de l'emprise de rue ayant été fermée. Ils demandent de revoir à la baisse le prix de vente leur ayant été soumis.

373-2014 **APPEL D'OFFRES : JOURNAL « LE CATHERINOIS »**

ATTENDU que le contrat pour l'impression du journal « Le Catherinois » est venu à échéance avec l'impression de l'édition de juin 2014;

ATTENDU qu'il s'avère nécessaire d'octroyer un nouveau contrat pour l'impression de dix numéros du journal « Le Catherinois », de septembre 2014 à juin 2015;

POUR CES MOTIFS,

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Martin Chabot,
ET RÉSOLU d'autoriser le directeur général et secrétaire-trésorier à lancer un appel d'offres sur invitation auprès des entreprises figurant sur la liste annexée à la présente.

ADOPTÉE

374-2014 **REMBOURSEMENT AIDE FINANCIÈRE PROGRAMME CLIMAT MUNICIPALITÉS**

ATTENDU l'entente conclue par la Ville dans le cadre du programme Climat municipalités;

ATTENDU que les travaux ont été effectués à un coût moindre, donc le remboursement de l'aide financière versée en trop doit être effectué;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Claude Phaneuf,
ET RÉSOLU d'autoriser l'émission d'un chèque à l'ordre du Ministre des Finances au montant de 15 273,70 \$ pour le remboursement exigé dans le cadre du programme Climat municipalités.

ADOPTÉE

375-2014 **RENOUVELLEMENT ENTENTE DE SERVICES AUX SINISTRÉS AVEC LA CROIX-ROUGE**

ATTENDU que l'entente de services aux sinistrés avec la Croix-Rouge vient à échéance et qu'il y a lieu de renouveler cette entente pour trois ans;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller André Fournier,
ET RÉSOLU d'autoriser monsieur le maire Pierre Dolbec et monsieur le directeur général et secrétaire-trésorier Marcel Grenier, à signer l'entente avec la Croix-Rouge pour le service aux personnes lors de sinistres.

Ledit contrat est octroyé en contrepartie de la somme de :

- 2014-2015 : 0,15 \$ par habitant
- 2015-2016 : 0,15 \$ par habitant



VILLE DE
SAINTE-CATHERINE-DE-LA-JACQUES-CARTIER

PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 14 JUILLET 2014

- 2016-2017 : 0,16 \$ par habitant

La dépense est imputée au poste budgétaire numéro 02-230-00-970.

ADOPTÉE

376-2014 **RENOUVELLEMENT CAUTIONNEMENT GESTION SANTE SAINTE-CATHERINE-DE-LA-JACQUES-CARTIER**

ATTENDU que, par sa résolution numéro 493-2009, ce conseil acceptait de cautionner un prêt de 60 000 \$ contracté par Gestion Santé Sainte-Catherine-de-la-Jacques-Cartier auprès d'une institution financière, tel que lui permet l'article 28 paragraphe 3 de la *Loi sur les cités et villes*;

ATTENDU que ce cautionnement vise à permettre à Gestion Santé Sainte-Catherine-de-la-Jacques-Cartier de se constituer un fonds de roulement puisque son principal bailleur de fonds, la Fondation médicale de la Jacques-Cartier, dispose maintenant des autorisations requises pour émettre des reçus de charité;

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère Nathalie Laprade,
ET RÉSOLU que ce conseil se porte caution en faveur de Gestion Santé Sainte-Catherine-de-la-Jacques-Cartier d'un montant de 49 000 \$ jusqu'au 31 décembre 2014.

ADOPTÉE

377-2014 **CORRECTION DU CATHERINOIS**

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Claude Phaneuf,
ET RÉSOLU d'accorder à madame Mylène Bernard un contrat pour la correction de dix numéros du journal Le Catherinois, soit de septembre 2014 à mai 2015, à raison d'environ sept heures par numéro, au tarif de 21 \$ l'heure et de ratifier la dépense pour les différents travaux de correction exécutés en mai et juin, en regard de la correction du Catherinois de juin dernier et des documents de consultation pour le projet de plan d'urbanisme et les règlements de remplacement, soit 766,50 \$.

ADOPTÉE

378-2014 **PROTOCOLE D'ENTENTE ASSOCIATION DES GENS D'AFFAIRES DE SAINTE-CATHERINE-DE-LA-JACQUES-CARTIER**

ATTENDU que l'Association des gens d'affaires regroupe des commerçants du territoire et fait la promotion de l'achat local;

ATTENDU que la Ville de Sainte-Catherine-de-la-Jacques-Cartier est désireuse de soutenir ses commerçants par l'entremise de l'Association des gens d'affaires ;

ATTENDU le rapport de la directrice du Service sports, loisirs, culture et vie communautaire, madame Lise Langlois ;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Martin Chabot,
ET RÉSOLU d'autoriser la signature d'un protocole d'entente avec l'Association des gens d'affaires de Sainte-Catherine-de-la-Jacques-Cartier afin de bien définir les avantages et les services que la Ville leur consent et de mandater à cette fin monsieur le maire Pierre Dolbec et monsieur le directeur général et secrétaire-trésorier Marcel Grenier.

ADOPTÉE

Avant que le conseil ne délibère sur le prochain point de l'ordre du jour, madame Nathalie Laprade déclare qu'elle possède un intérêt pécuniaire sur cette question, c'est-à-dire que son fils sera à l'emploi de l'école de musique. En conséquence, elle s'abstiendra de voter sur la résolution suivante.

Elle n'a pas non plus participé aux délibérations lors du caucus précédant la séance du conseil.



VILLE DE
SAINTE-CATHERINE-DE-LA-JACQUES-CARTIER

PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 14 JUILLET 2014

379-2014 GRATUITÉ DE LOCAUX ÉCOLE DE MUSIQUE KAPPELLMEISTER

ATTENDU que l'école de musique Kapellmeister, avec à sa direction une résidente de Sainte-Catherine-de-la-Jacques-Cartier, est en train de s'implanter sur le territoire ;

ATTENDU que l'école de musique Kapellmeister est incorporée selon la Loi sur les entreprises en tant qu'organisme à but non lucratif ;

ATTENDU que l'offre de cours de l'école de musique Kapellmeister permet de bonifier la programmation des loisirs ;

ATTENDU le rapport de la directrice du Service sports, loisirs, culture et vie communautaire, madame Lise Langlois ;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Yves-J. Grenier,
ET RÉSOLU d'autoriser l'utilisation gratuite de locaux par l'école de musique Kapellmeister pour l'année 2014-2015.

ADOPTÉE

380-2014 AUTORISATION D'UTILISATION DU PARC DU GRAND-HÉRON FONDATION QUÉBÉCOISE POUR LES ENFANTS MALADES DU COEUR

ATTENDU que la Fondation québécoise pour les enfants malades du coeur est un organisme à but non lucratif qui organise un tour cycliste dans la région de Portneuf ;

ATTENDU que les profits de cette activité permettent d'amasser des fonds pour venir en aide aux enfants atteints de maladie cardiaque congénitale et à leur famille;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Yves-J. Grenier,
ET RÉSOLU d'autoriser la directrice du Service sports, loisirs, culture et vie communautaire, madame Lise Langlois, à permettre, le 6 septembre 2014, l'utilisation du parc du Grand-Héron pour un poste de ravitaillement, et ce, gratuitement.

Les cyclistes sont autorisés à emprunter les rues Rouleau et Louis-Jolliet pour accéder au parc du Grand-Héron.

Il est entendu que l'organisation devra se prémunir d'une autorisation du ministère des Transports du Québec pour l'utilisation des routes régionales.

ADOPTÉE

381-2014 BACS À FLEURS POUR LA MAISON DES JEUNES

ATTENDU le rapport de la directrice du Service sports, loisirs, culture et vie communautaire, madame Lise Langlois;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Yves-J. Grenier,
ET RÉSOLU d'autoriser une dépense de 7 778,30 \$, incluant les taxes nettes, pour la réalisation et l'installation de bacs à fleurs pour le terrain à l'arrière de la Maison des Jeunes.

Cette dépense est imputée au fonds de parcs et terrains de jeux.

ADOPTÉE

382-2014 AUTORISATION DE DÉPENSES : JOUR DU CITOYEN

ATTENDU le rapport de la directrice du Service sports, loisirs, culture et vie communautaire, madame Lise Langlois ;

IL EST PROPOSÉ monsieur le conseiller Yves-J. Grenier,
ET RÉSOLU d'autoriser le paiement des dépenses suivantes pour le Jour du citoyen :



VILLE DE
SAINTE-CATHERINE-DE-LA-JACQUES-CARTIER

PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 14 JUILLET 2014

- La Capitale en Fête, pour la location du chapiteau, de tables, de chaises, de jeux gonflables pour un montant, taxes nettes incluses, de 3 763,30 \$;
- Méchoui Lechasseur, pour le repas des bénévoles du samedi 16 août pour un montant, taxes nettes incluses, de 5 081,82 \$;
- Club d'attelage de Sainte-Catherine, pour la tenue et l'organisation du derby d'attelage pour un montant sans taxes de 3 500 \$.

La dépense est imputée au poste budgétaire 02-701-91-699.

ADOPTÉE

383-2014 **AUTORISATION DE PAIEMENT À LA VILLE DE SAINT-RAYMOND : ENTENTE DE SKI**

ATTENDU le rapport de la directrice du Service sports, loisirs, culture et vie communautaire, madame Lise Langlois ;

IL EST PROPOSÉ monsieur le conseiller Yves-J. Grenier,
ET RÉSOLU d'autoriser le paiement de la cotisation annuelle à la Ville de Saint-Raymond pour l'accès à Ski Saint-Raymond au montant de 5 788,51 \$, taxes nettes incluses.

La dépense est appropriée du poste budgétaire 02-701-98-447.

ADOPTÉE

384-2014 **PROLONGATION RÉCEPTIONNISTE ET ADJOINTE ADMINISTRATIVE OCCASIONNELLE**

ATTENDU le rapport de la directrice du Service sports, loisirs, culture et vie communautaire, madame Lise Langlois ;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Martin Chabot,
ET RÉSOLU d'autoriser la prolongation du contrat de madame Manon Lévesque au poste de réceptionniste et adjointe administrative occasionnelle pour le Service sports, loisirs, culture et vie communautaire. Elle sera rémunérée à l'échelon 3 de l'échelle salariale des employés occasionnels et la prolongation se terminera le 30 septembre 2014.

ADOPTÉE

385-2014 **DEMANDE DE PERMIS D'ENSEIGNE CLINIQUE DENTAIRE STÉPHANIE FORTIN INC. / 4697, ROUTE DE FOSSAMBAULT**

ATTENDU la demande de permis d'enseigne déposée par Dre Stéphanie Fortin de la Clinique dentaire Stéphanie Fortin inc. afin de modifier les affiches de l'enseigne autonome implantée au 4697, route de Fossambault;

ATTENDU que cette demande est nécessaire suite au déménagement de la clinique d'orthodontie du Dr Gilles Lamarre;

ATTENDU que cet immeuble est situé à l'intérieur de la zone 65-C et que cette zone est soumise au règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA);

ATTENDU que l'enseigne respecte les dispositions du règlement de zonage numéro 623-91;

ATTENDU que la structure demeurera la même tout comme l'éclairage qui se fera de façon interne et constante;

ATTENDU que l'éclairage ne porterait pas atteinte à la quiétude des occupants des immeubles voisins ni à la sécurité des automobilistes;



VILLE DE
SAINTE-CATHERINE-DE-LA-JACQUES-CARTIER

PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 14 JUILLET 2014

ATTENDU que le support à enseigne a déjà fait l'objet d'un permis de la Ville;

ATTENDU que les critères applicables à ce type d'enseigne sont rencontrés ou non applicables;

ATTENDU le rapport de l'inspectrice adjointe en date du 25 juin 2014;

ATTENDU la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme;

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère Sandra Gravel,
ET RÉSOLU d'autoriser l'émission du permis d'enseigne demandé par Dre Stéphanie Fortin de la Clinique dentaire Stéphanie Fortin inc., afin de modifier les affiches de l'enseigne autonome implantée au 4697, route de Fossambault.

ADOPTÉE

386-2014

DEMANDE D'AUTORISATION RÉFECTION DE LA RUE JEAN-BAPTISTE-DROLET

ATTENDU qu'une demande d'autorisation doit être présentée au ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MDDELCC) pour la réfection de la rue Jean-Baptiste-Drolet;

ATTENDU qu'une partie de la zone prévue des travaux de réfection est située dans une zone inondable de grand courant (récurrence 0-20 ans);

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller André Fournier,
ET RÉSOLU d'autoriser la firme Consultants Enviroconseil inc. à présenter au ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques une demande d'autorisation pour la réfection de la rue Jean-Baptiste-Drolet.

IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU que ce conseil s'engage à transmettre au MDDELCC, 60 jours après la fin des travaux autorisés, une attestation signée par un ingénieur spécifiant que les travaux ont été réalisés conformément aux plans, devis et documents faisant partie intégrante de l'autorisation. À cet égard, la date de fin prévue des travaux est le 31 octobre 2014 et l'attestation requise sera transmise au MDDELCC avant le 31 décembre 2014. Advenant le cas où les travaux seraient retardés et que la transmission de l'attestation serait reportée au-delà de la date prévue, la Ville de Sainte-Catherine-de-la-Jacques-Cartier s'engage à aviser le MDDELCC des nouvelles dates de fin prévue des travaux et de transmission de l'attestation.

IL EST FINALEMENT RÉSOLU que la Ville de Sainte-Catherine-de-la-Jacques-Cartier s'engage à ce que, dans la zone de récurrence 0-20 ans, seuls les établissements existants et légalement établis seront desservis par les ouvrages d'aqueduc et d'égoût projetés.

ADOPTÉE

387-2014

SIGNATURE D'UN ACTE DE SERVITUDE / 24, RUE NAPOLÉON-BEAUMONT

ATTENDU que la Ville de Sainte-Catherine-de-la-Jacques-Cartier a procédé à des travaux de construction pour créer un lien entre le réseau d'aqueduc, secteur centre, et le réseau d'aqueduc, secteur Duchesnay;

ATTENDU que, pour ce faire, une conduite d'aqueduc d'un diamètre de 200 mm a dû être mise en place sur une partie du lot 1000-6 pour permettre de relier le réseau d'aqueduc de la rue Napoléon-Beaumont au réservoir Gingras;

ATTENDU que la Ville a obtenu une autorisation des propriétaires;

ATTENDU que la Ville de Sainte-Catherine-de-la-Jacques-Cartier a un intérêt à l'enregistrement d'une servitude permanente pour permettre l'entretien de ladite conduite;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Claude Phaneuf,



VILLE DE
SAINTE-CATHERINE-DE-LA-JACQUES-CARTIER

PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 14 JUILLET 2014

ET RÉSOLU d'autoriser monsieur le maire Pierre Dolbec et monsieur le directeur général et secrétaire-trésorier Marcel Grenier à signer l'acte préparé par maître Mario Boilard, notaire, concernant l'enregistrement d'une servitude d'aqueduc au 24, rue Napoléon-Beaumont. Cet immeuble appartient à madame Julie Parrot et monsieur Martin Després.

IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU d'autoriser le versement du montant prévu de 5 000 \$ aux propriétaires au moment de la signature de l'acte. Cette somme étant appropriée du règlement numéro 1234-2013.

ADOPTÉE

388-2014 **AUTORISATION HYDRO-QUÉBEC CANALISATIONS SOUTERRAINES RUES TIBO ET EDWARD-ASSH**

ATTENDU la demande de consentement municipal transmise par monsieur Benoît Chabot, représentant Hydro-Québec, à laquelle sont joints cinq feuillets de plan;

ATTENDU que cette demande consiste à obtenir l'autorisation de la Ville de Sainte-Catherine-de-la-Jacques-Cartier de mettre en place des canalisations souterraines et des chambres de raccordement sous la rue Tibo et sous la rue Edward-Assh entre le site du nouveau poste de transformation devant être construit dans le parc industriel et le réseau de la route de Fossambault. La mise en place de deux liaisons aéro souterraines est également prévue;

ATTENDU que la structure de voirie et le pavage endommagé par les travaux seront réparés. Un joint longitudinal entre le nouveau pavage et le pavage existant sera toutefois apparent, après les travaux, sur toute la longueur des deux rues;

IL EST PROPOSÉ monsieur le conseiller Claude Phaneuf,
ET RÉSOLU d'autoriser monsieur Martin Careau, ingénieur, directeur des Services techniques, à signer le formulaire de demande de consentement municipal DMS-021074.

ADOPTÉE

389-2014 **GESTION DES EAUX PLUVIALES : PLACEMENT M.P. INC.**

ATTENDU le plan-concept de développement domiciliaire présenté par la Ville de Sainte-Catherine-de-la-Jacques-Cartier en avril 2013, concernant le développement de la partie sud-est de la Ville;

ATTENDU que Consultants enviroconseil a préparé une note technique et un plan préliminaire concernant la gestion des eaux pluviales des trois premières phases de développement de ce secteur. La note technique et le plan sont datés du 8 juillet 2014;

ATTENDU que les terrains des phases 1 et 2 appartiennent à Placement M.P. inc;

ATTENDU que la phase 1 du projet serait constituée du prolongement de la rue de la Rencontre. Les eaux pluviales de cette phase seraient acheminées vers le ponceau existant de la route de Fossambault à proximité du Tim Hortons. Des ouvrages de rétention seraient mis en place afin de régulariser les débits;

ATTENDU que les eaux pluviales des phases 2 et 3 du projet seraient également régularisées par la mise en place d'ouvrages de rétention. Ces eaux seraient acheminées vers un ponceau existant situé sur la rue du Mistral. Pour ce faire, un nouveau ponceau serait mis en place sous la route de Fossambault, une nouvelle conduite d'égout pluvial serait mise en place sous les fossés existants des rues du Levant et du Mistral sur une longueur approximative de 860 mètres;

ATTENDU que Placement M.P. inc. désire obtenir un avis du conseil municipal relativement au concept de gestion des eaux pluviales proposé;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Claude Phaneuf,



VILLE DE
SAINTE-CATHERINE-DE-LA-JACQUES-CARTIER

PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 14 JUILLET 2014

ET RÉSOLU que ce conseil donne son aval au concept de gestion des eaux pluviales proposé concernant les trois premières phases de développement de la partie sud-est de la Ville. Les conditions relatives à la réalisation de ces travaux seront établies aux ententes à signer avec les promoteurs en vertu du règlement numéro 912-2003 concernant les ententes relatives à des travaux municipaux. Le concept devra également être autorisé par le ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques.

ADOPTÉE

390-2014

ÉTUDE DE CARACTÉRISATION ENVIRONNEMENTALE, PHASE II, AU 5-7 ROUTE DE LA JACQUES-CARTIER

ATTENDU le rapport de monsieur Martin Careau, directeur des Services techniques, en date du 8 juillet 2014 ;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Claude Phaneuf,
ET RÉSOLU de mandater la firme Akifer pour la réalisation d'une étude de caractérisation environnementale, phase II, au 5-7, route de la Jacques-Cartier. Le tout conformément à la proposition de service transmise par monsieur David Faucher, géographe, en date du 20 juin 2014 ;

Le coût du mandat est établi à 14 365 \$, plus taxes, et la somme est imputée au poste budgétaire 02-470-01-419 ;

Un montant de 8 232 \$ est approprié de l'excédent de fonctionnement non affecté pour combler le montant du dépassement budgétaire.

ADOPTÉE

391-2014

DEMANDE D'AUTORISATION AMÉNAGEMENT D'UN NOUVEAU PUIS EN REMPLACEMENT DU PUIS P-2

Résolution 611-
2014 vient
abroger la
résolution 391-
2014

ATTENDU qu'une demande d'autorisation doit être présentée au ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MDDELCC) pour l'aménagement d'un nouveau puits en remplacement du puits P-2;

IL EST PROPOSÉ monsieur le conseiller Claude Phaneuf,
ET RÉSOLU d'autoriser monsieur Martin Careau, ingénieur, directeur des Services techniques, à présenter au ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques une demande d'autorisation, en vertu de l'article 31 du règlement sur le captage des eaux souterraines, pour l'aménagement d'un nouveau puits en remplacement du puits P-2;

IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU que ce conseil s'engage à transmettre au MDDELCC, 60 jours après la fin des travaux autorisés, une attestation signée par un ingénieur spécifiant que les travaux ont été réalisés conformément aux plans, devis et documents faisant partie intégrante de l'autorisation. À cet égard, la date de fin prévue des travaux est le 30 novembre 2014 et l'attestation requise sera transmise au MDDELCC avant le 31 janvier 2015. Advenant le cas où les travaux seraient retardés et que la transmission de l'attestation serait reportée au-delà de la date prévue, la Ville de Sainte-Catherine-de-la-Jacques-Cartier s'engage à aviser le MDDELCC des nouvelles dates de fin prévue des travaux et de transmission de l'attestation.

ADOPTÉE

392-2014

CONTRAT POUR LE REMPLACEMENT DU PUIS P-2

Amendée par la
résolution 421-
2014. Le
montant prévu
de 45 729 \$ est
remplacé par le
nouveau
montant de 51
440.00 \$

ATTENDU le rapport de monsieur Martin Careau, directeur des Services techniques, en date du 8 juillet 2014;

IL EST PROPOSÉ monsieur le conseiller Claude Phaneuf,



VILLE DE
SAINTE-CATHERINE-DE-LA-JACQUES-CARTIER

PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 14 JUILLET 2014

ET RÉSOLU d'accorder un contrat à la compagnie Les Forages L.B.M. inc. pour la construction d'un nouveau puits en remplacement du puits P-2. Le tout conformément au devis 1249 2014-01, à l'addenda numéro 1 et à la soumission déposée le 8 juillet 2014 ;

Il s'agit d'un contrat à prix forfaitaire et unitaire dont le coût est établi à 45 729 \$, plus taxes;

La somme nécessaire est appropriée du règlement numéro 1249-2014.

ADOPTÉE

393-2014 **PLANS ET DEVIS POUR L'AMÉNAGEMENT DU Puits P-2**

ATTENDU le rapport de monsieur Martin Careau, directeur des Services techniques, en date du 8 juillet 2014;

IL EST PROPOSÉ monsieur le conseiller Claude Phaneuf,

ET RÉSOLU d'accorder un mandat à la firme Roche ltée, groupe-conseil, pour la préparation des plans et devis et la surveillance des travaux pour l'aménagement du nouveau puits construit en remplacement du puits P-2. Le tout conformément à la proposition de service transmise par M. Louis Bourque, ingénieur, en date du 4 mars 2014 ;

Le coût du mandat est établi à 24 000 \$, plus taxes, et la somme est appropriée du règlement numéro 1249-2014.

ADOPTÉE

ENGAGEMENTS FINANCIERS

Le directeur général et secrétaire-trésorier dépose la liste des engagements financiers pour la période se terminant le 10 juillet 2014, laquelle comprend 200 commandes au montant de 311 221,62 \$.

394-2014 **MANDAT AU PROCUREUR / 372, ROUTE DE LA JACQUES-CARTIER**

ATTENDU que le propriétaire du 372, route de la Jacques-Cartier a reçu, en 2003 et en 2009, des avis d'infraction au règlement de nuisances numéro 893-2003;

ATTENDU que des photos prises lors d'une récente inspection démontrent une fois de plus que des nuisances se trouvent sur la propriété et en quantité plus importante qu'avant;

ATTENDU que la situation persiste depuis plus de dix ans et que le propriétaire ne démontre pas de collaboration;

ATTENDU le rapport de l'inspectrice adjointe en date du 8 juillet 2014;

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère Nathalie Laprade,

ET RÉSOLU de mandater Me Daniel Bouchard de la firme Lavery, afin que ce dernier intente des procédures en vertu de l'article 227 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme. Cet article stipule que «*La Cour supérieure peut, sur requête du procureur général, de l'organisme compétent, de la municipalité ou de tout intéressé, ordonner la cessation :*

1° d'une utilisation du sol ou d'une construction incompatible avec :

a) *un règlement de zonage, de lotissement ou de construction»;*

L'article 10.1.5 du Règlement de zonage numéro 623-91, actuellement en vigueur, stipule que : «*Tous les terrains, occupés ou non, doivent être laissés libres de cendre, d'eaux sales, d'immondices, de déchets, de détritiques, de fumier, d'animaux morts, de*



VILLE DE
SAINTE-CATHERINE-DE-LA-JACQUES-CARTIER

PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 14 JUILLET 2014

matières fécales ou putréfiables, de rebuts, de pièces de véhicule et de véhicules désaffectés ».

ADOPTÉE

395-2014 **TAMISAGE SURFACE DE ROULEMENT PISTE CYLABLE**

ATTENDU le rapport de monsieur Martin Careau, directeur des Services techniques, en date du 10 juillet 2014 ;

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère Nathalie Laprade,
ET RÉSOLU d'accorder un contrat à la compagnie Sable net pour la location à l'heure d'un tamiseur remorqué avec opérateur. Cet équipement permettra le tamisage de la surface de roulement de la piste cyclable. En fonction du budget disponible, le tamisage de certains sentiers des parcs municipaux pourrait également être effectué.

Il s'agit d'un contrat à prix unitaire dont le coût maximal est établi à 11 800 \$, plus taxes. Le détail des prix est montré sur la soumission transmise par monsieur Jean-Sébastien Renaud en date du 9 juillet 2014;

La somme nécessaire est appropriée de l'excédent de fonctionnement non affecté.

ADOPTÉE

396-2014 **FIN D'EMPLOI D'UN POMPIER – PREMIER RÉPONDANT**

ATTENDU que, le 12 août 2013, le conseil municipal entérinait la nomination de M. Patrick St-Amour à titre de pompier-premier répondant au sein du Service de protection contre les incendies, pour une période probatoire d'un an;

ATTENDU que, le 3 juin 2014, lors de la réunion de l'état major, les officiers étaient d'avis, de façon unanime, de ne pas confirmer Monsieur St-Amour dans son emploi à la fin de la période probatoire d'un an, puisqu'il ne rencontre pas les critères du Service;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller André Fournier,
ET RÉSOLU de ne pas confirmer M. Patrick St-Amour dans son emploi de pompier – premier répondant, et ce, à compter du 3 juillet 2014; date à laquelle il en a été informé.

ADOPTÉE

LISTE DES CHEQUES

Le directeur général et secrétaire-trésorier, monsieur Marcel Grenier, dépose la liste des chèques pour la période se terminant le 30 juin 2014, laquelle totalise 1 107 881,91 \$.

397-2014 **APPROBATION DE LA LISTE DES COMPTES À PAYER DE PLUS DE 2 500 \$**

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Martin Chabot,
ET RÉSOLU d'approuver la liste des comptes à payer au 30 juin 2014, laquelle totalise la somme de 162 859,28 \$ et d'autoriser le secrétaire-trésorier à faire les versements aux fournisseurs.

ADOPTÉE

398-2014 **SIGNATURE D'UNE CONVENTION DANS LE CADRE DE L'ENTENTE DE DÉVELOPPEMENT CULTUREL 2013 – 2015**

ATTENDU les exigences du ministère de la Culture et des Communications, dans le cadre de l'entente de développement culturel 2013 – 2015 conclue avec la MRC de La Jacques-Cartier;

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère Nathalie Laprade,



VILLE DE
SAINTE-CATHERINE-DE-LA-JACQUES-CARTIER

PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 14 JUILLET 2014

ET RÉSOLU d'autoriser monsieur le maire Pierre Dolbec et monsieur le directeur général et secrétaire-trésorier Marcel Grenier à signer une convention, dans laquelle sont définis les engagements de la Ville de Sainte-Catherine-de-la-Jacques-Cartier et de la MRC de La Jacques-Cartier, pour la mise en œuvre du projet *Mise en valeur du cimetière Juchereau-Duchesnay* pour lequel la Ville a obtenu un soutien financier.

ADOPTÉE

399-2014 **MODIFICATION POLITIQUE DE TARIFICATION DES PLATEAUX D'ACTIVITÉS**

ATTENDU que le Comité d'entraide à la mortalité a cessé ses activités;

ATTENDU que ce comité était reconnu dans le cadre de la politique de reconnaissance et de soutien aux organismes de la Ville et bénéficiait ainsi d'une tarification spéciale pour la location de salles lors de funérailles, ce qui permettait aux familles d'obtenir ce service à un coût moindre ;

ATTENDU que la Ville désire continuer à offrir le service de prêt de locaux aux familles dans le deuil à un tarif abordable ;

ATTENDU le rapport de la directrice du Service sports, loisirs, culture et vie communautaire, madame Lise Langlois ;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Yves-J. Grenier,
ET RÉSOLU d'amender la Politique de tarification des plateaux d'activités afin d'ajouter que la location de salles pour des funérailles se fait sans tarif fixe. Seuls les frais spéciaux s'appliquent selon la grille de tarification prévue à cette fin.

ADOPTÉE

400-2014 **CONTRAT POUR LA FOURNITURE D'ESSENCE**

ATTENDU le rapport de monsieur Martin Careau, directeur des Services techniques, en date du 14 juillet 2014;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller André Fournier,
ET RÉSOLU d'accorder un contrat à Fernand Dufresne inc., division Eko, Sonerco et Axco, pour la fourniture d'essence pour les besoins des véhicules municipaux. Les conditions du contrat sont présentées sur un document préparé par monsieur Martin Careau, directeur des Services techniques, en date du 22 janvier 2014;

Il s'agit d'un contrat à prix unitaire, d'une durée de 4 mois, débutant le 15 juillet 2014 ou dès la réception des cartes de la compagnie pétrolière identifiées selon le numéro de chaque véhicule de la Ville. Le coût du contrat est évalué à environ 13 000 \$.

ADOPTÉE

401-2014 **PRIORISATION D'UN TRACÉ CYCLABLE**

ATTENDU le projet de piste cyclable de Traversée de La Jacques-Cartier piloté par le CLD de La Jacques-Cartier ;

ATTENDU que la Ville de Sainte-Catherine-de-la-Jacques-Cartier a mandaté Vélo Québec, par la résolution 220-2014, afin d'étudier un nouveau tracé visant à relier la piste Le Chemin de La Liseuse et la piste Jacques-Cartier/Portneuf dans le cadre de ce projet ;

ATTENDU que Vélo Québec a déposé son rapport d'étude de ce tracé ;

ATTENDU que la Ville de Sainte-Catherine-de-la-Jacques-Cartier a reconnu la Corporation du site de la Seigneurie de Fossambault selon sa politique de reconnaissance et de soutien aux organismes ;



VILLE DE
SAINTE-CATHERINE-DE-LA-JACQUES-CARTIER

PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 14 JUILLET 2014

ATTENDU le projet de parc régional pour la mise en valeur et la protection du site de la Seigneurie de Fossambault présenté par cet organisme ;

ATTENDU les commentaires apportés sur le rapport de Vélo Québec par la Corporation du site de la Seigneurie de Fossambault ;

ATTENDU le rapport de la directrice du Service sports, loisirs, culture et vie communautaire, madame Lise Langlois ;

IL EST PROPOSÉ monsieur le conseiller Claude Phaneuf,
ET RÉSOLU d'aviser le CLD de La Jacques-Cartier que la Ville de Sainte-Catherine-de-la-Jacques-Cartier priorise le tracé passant par le site du manoir seigneurial comme lien cyclable entre Le Chemin de La Liseuse et la piste Jacques-Cartier/Portneuf dans le cadre du projet de Traversée de La Jacques-Cartier ;

La Ville désire notamment que les ingénieurs qui seront mandatés dans le cadre du projet de la Traversée de La Jacques-Cartier travaillent en collaboration avec la Corporation du site de la Seigneurie de Fossambault, en particulier avec monsieur Guy Doré, ingénieur civil spécialisé en génie routier, titulaire de la chaire industrielle du CRSNG i3C de l'Université Laval, qui a une connaissance approfondie du terrain et du tracé priorisé.

ADOPTÉE

SUIVI DES DOSSIERS PAR LES ÉLUS

À cette séance, aucun suivi des dossiers n'a été fait par les membres du conseil municipal.

402-2014 **TRAVAUX DE DRAINAGE RUE DÉSIRÉ-JUNEAU**

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère Nathalie Laprade,
ET RÉSOLU d'autoriser une dépense maximale de 85 000 \$ pour la mise en valeur et le drainage des terrains de la Ville situés en face de la nouvelle école primaire.

La somme de 85 000 \$ est appropriée de l'excédent non affecté au 31 décembre 2013.

ADOPTÉE

PÉRIODE DE QUESTIONS

Conformément à l'article 322 de la *Loi sur les cités et villes*, cette séance du conseil comprend une période de questions au cours de laquelle les personnes présentes peuvent poser des questions orales aux membres du conseil.

403-2014 **CLOTÛRE DE LA SÉANCE**

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère Nathalie Laprade,
ET RÉSOLU de clore cette séance.

ADOPTÉE

L'assemblée est levée à 20 h 50.

PIERRE DOLBEC
MAIRE

MARCEL GRENIER
DIRECTEUR GÉNÉRAL
ET SECRÉTAIRE-TRÉSORIER



**VILLE DE
SAINTE-CATHERINE-DE-LA-JACQUES-CARTIER**

**PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 14 JUILLET 2014**
